



Commune de Léaz

N°43/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 12 décembre 2022

Date la convocation du Conseil municipal : 7 décembre 2022

Nombre de conseillers municipaux : 14

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Emelyne ETIENNE

Présents : Christine BLANC – Valérie MAYOR - Valérie LOUBET – Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT – Pierre-Luc CHATAIGNON - Norbert GILBRIN - Kévin FAVRE -

Absents excusés : Thierry GUICHARD - Loïc NORMANT donne pouvoir à Valérie MAYOR - Séverine VIRLOUVET donne pouvoir à Valérie LOUBET- Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

Absents : Johann BRESSON - Helena REBOULET

Objet : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune de Léaz,

Madame la Maire

PROPOSE au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT				
Article	Chapitre		Dépenses	Recettes
60611	011	Eau et assainissement	400.00	
60622	011	Carburants	1 100.00	
60631	011	Fournitures d'entretien	500.00	
60632	011	F de petit équipement	200.00	
6064	011	Fournitures administrative	500.00	
6068	011	Autres matières et fournitures	200.00	
611	011	Contrats prestation services	200.00	
615231	011	Voirie	-10 382.00	
61551	011	Entretien Matériel Roulant	651.00	
6227	011	Frais actes et de contentieux	-4 620.00	
6231	011	Annonces et insertions	-500.00	
62878	011	Remb. autres organisme	365.00	
6216	012	Personnel affecté par le GFT	-100.00	
633	012	Participation à la formation professionnelle	-500.00	
6336	012	Cotisation CNG CG de la FPT	526.00	
6338	012	Autres impôts et taxes	58.00	
6411	012	Personnel titulaire	12 058.00	
6413	012	Personnel non titulaire	-7 700.00	
6451	012	Cotisation URSSAF	5 798.00	
6453	012	Cotisation caisses retraite	1 355.00	
6454	012	Cotisation ASSEDIC	-538.00	



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

ID : 001-210102091-20221212-2022_43DEL-DE



N°43/2022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6455	012	Cotisation assurances personnel	1 590.00	
6475	012	Médecine du travail	178.00	
6718	67	Autres charges exceptionnelles	1 350.00	
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-2 689.00	
739223	014	FPIC Fonds national de péréquation	11 768.00	
73111	73	Impôts direct locaux		11 768.00
			11 768.00	11 768.00

INVESTISSEMENT				
Article	Chapitre		Dépenses	Recettes
10222	10	FCTVA	1 386.00	
21311	21	Hôtel de ville	-1 386.00	
			0.00	0.00

Après en avoir délibéré à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision Budgétaire N°4 énoncée ci-avant
- DIT qu'un exemplaire de la présente sera adressé à la trésorerie de Gex

La présente délibération est transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex, et publiée selon la réglementation en vigueur.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,

Christine BLANC